



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit global de CHF 311'000.00 TTC pour l'achat d'un grand porte-outils et de différents agrégats

(du 27 septembre 2023)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En lien avec le rapport validé lors du Conseil général du 23 novembre 2021, relatif à l'impulsion à l'électrification de la flotte de véhicules et machines du Service des espaces publics (SEP), ce dernier doit remplacer un camion deux essieux de la marque MAN âgé de 23 ans (1^{ère} mise en circulation en 2000). Pour rappel, une motorisation thermique pour ce type de véhicule est nécessaire car la technologie électrique n'est pas adaptée pour le déneigement.

Ce camion sera utilisé pour le déneigement et l'entretien hivernal des rues secondaires en ville (routes blanches), pour le transport de déchets en bennes ainsi que pour divers transports de matériaux et marchandises durant toute l'année. Muni d'un agrégat multi-lift et d'un pont plus bas qu'un camion traditionnel, il comportera des avantages à la réalisation des différents chantiers du SEP par rapport au camion actuel.

La lame à neige et la saleuse actuelles doivent être changées car elles ne peuvent plus être rénovées en raison de leur vétusté, identique à celle du camion.

Les caractéristiques nécessaires pour un usage tel que décrit ci-dessus sont les suivantes :

- Longueur et largeur minimales pour l'utilisation dans des rues étroites, ce qui implique le choix d'un camion à 2 essieux.
- Le transport de déchets, principalement à l'aide de bennes et de tout autre matériau implique le choix d'un camion équipé d'un multi-lift.
- Quatre roues motrices pour la partie du travail liée au déneigement.

Actuellement, les coûts TTC estimés sont les suivants :

Châssis cabine et Multi-lift :	CHF 250'000.00
Saleuse :	CHF 32'000.00
Lame à neige :	CHF 19'000.00
Imprévus :	CHF 10'000.00
Total	CHF 311'000.00

Au vu de l'évolution incertaine des prix, une marge de CHF 10'000.00 a été prise en considération.

Conformité au programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil communal entend entamer une transition énergétique vers des énergies renouvelables et écologiques. En parallèle de l'électrification d'une partie de la flotte, il s'agit aussi de diminuer autant que possible la consommation d'énergie fossile des véhicules. Faisant partie de la mutation progressive du parc véhicules présentée lors du rapport au Conseil général du 23 novembre 2021, ce camion permettra tout de même, et ceci malgré sa motorisation thermique, de réaliser une économie durable d'énergie et d'émissions de CO₂, car il répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement est de CHF 311'000.00 TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), et de la durée de vie estimée du véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 6.5 % (env. 15 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur CHF 155'500.00.

Amortissement : CHF 311'000.00 x 6.5 %	CHF	20'215.00
Intérêts 2,5 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	3'888.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	24'103.00

Cet investissement a été inscrit au budget 2023 pour un montant de CHF 311'000.00, sous compte d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Conséquences sur les ressources humaines

Les utilisateur-trice-s sont associé-e-s à la procédure d'acquisition. Le confort d'utilisation, l'ergonomie et la sécurité font partie des critères pris en compte dans le choix du véhicule.

Collaboration intercommunale

Ce véhicule est destiné à être utilisé uniquement par nos services.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule était soumis aux normes Euro II des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, on s'attend à une diminution de 15 à 20 % de la consommation de diesel.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les trois dernières années (2020 à 2022), les frais cumulés du véhicule actuel correspondent à près de CHF 72'000.00 HT.

Le véhicule actuel sera mis en vente.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 25 septembre dernier qui l'a accepté par 14 OUI et 1 abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit global de CHF 311'000.00 TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion et de différents agrégats.

Article 2

Ce crédit figurera au compte d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6.5 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 24 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard